

Les macarons des chauffeurs VTC

Pour les chauffeurs VTC, les macarons correspondent à ce que l'on appelle la **signalétique distinctive**.

Les véhicules VTC doivent comporter **deux macarons**. Ils permettent aux forces de l'ordre et aux clients de distinguer rapidement un chauffeur VTC d'un autre usager de la route.

Depuis 2018, les macarons pour les VTC sont de couleur rouge. Avant, il convenait de parler de vignettes. Elles étaient de couleur verte.

Que trouve-t-on sur un macaron ?

Sous la mention « Voiture de transport avec chauffeur », il y a le **numéro EVTC pour Exploitant VTC**. Il s'agit d'un numéro unique qui concerne l'exploitant, donc le chauffeur, et non le véhicule. Ce numéro restera inchangé même si vous utilisez plusieurs véhicules dans votre activité.

En-dessous est inscrit le **numéro d'immatriculation du véhicule**.

Puis un **QR Code** regroupant un certain nombre d'informations. Ce QR Code, en cas de contrôle, pourra être scanné par les forces de l'ordre ou par les Boers, la police spécialisée dans les transports. Cette méthode leur permettra de savoir rapidement si vous exercez en toute légalité.

Le dernier numéro n'a pas de réelle importance pour vous, puisqu'il s'agit d'un **numéro de référence des macarons**.



Comment positionner les macarons sur un pare-brise ?

Sur le **pare-brise avant**, un macaron doit être apposé dans l'angle en bas à gauche côté conducteur :



Sur le **pare-brise arrière**, un macaron doit être apposé dans l'angle en bas à droite côté passager, donc à l'opposé du conducteur :



- Ces deux macarons sont à commander après votre inscription au **Registre des Exploitants VTC**. C'est l'Imprimerie Nationale qui se charge de les fabriquer. En 2021, il vous en coûtera **36,77 euros pour les deux macarons** (tarif qui comprend l'acheminement).
- L'Imprimerie Nationale précise bien que ces macarons « **doivent être collés de manière à être lisibles depuis l'extérieur de votre véhicule** ». Dès lors, ils sont inamovibles et vous ne pourrez pas les décoller sans les détériorer. Si vous vous retrouvez dans la situation d'un pare-brise cassé, vous devrez donc commander de nouveaux macarons.
- Le temps de recevoir vos macarons définitifs, vous aurez la possibilité de **télécharger une signalétique sécurisée VTC provisoire (encore appelée macarons provisoires ou attestation provisoire)**. Si vous souhaitez débiter votre activité, vous devrez alors télécharger et imprimer cette attestation provisoire. Elle est **valable un mois et est à placer derrière la volant** de votre véhicule lorsque vous serez en exercice.